

## **Préavis municipal n° 35/08 au Conseil communal de Cugy VD**

Demande d'un crédit d'investissement de Fr. 670'000.-- pour l'équipement EC- EU et eau potable du plan de quartier au lieu-dit « Es Chesaux »

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre adoption notre préavis municipal n° 35/08 relatif à l'équipement du plan de quartier au lieu-dit « Es Chesaux », en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2007.

### **1. Préambule**

#### **1.1 Obligation légale**

La Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) prévoit à l'art. 19 l'obligation d'équiper tout territoire constructible ; cette obligation est reprise par la loi cantonale sur l'aménagement du territoire cantonal (LATC) art. 49.

La loi sur la protection des eaux précise les exigences concrètes pour les techniques de réalisations.

#### **1.2 Plan de quartier**

Lors de l'étude du plan de quartier, il a été tenu compte du fait que l'équipement de cette parcelle n'était que partiel (seulement le long du chemin des Esserts) et devait être complété le long des chemins des Petits Esserts et de l'Epi d'or.

L'équipement prévu consiste en la pose de canalisations EU et EC ainsi que l'amenée de l'eau potable.

### **2. Projet**

Le bureau Jan & Courdesse, ingénieurs géomètres à Echallens, a élaboré un projet tenant compte de l'avant-projet de construction du plan de quartier qui fixe les profondeurs des futures constructions ainsi que celles des raccordements.

#### **2.1 Travaux à la charge de la commune**

Les travaux envisagés à la charge de la Commune sont la construction de canalisations des eaux claires et eaux usées depuis les chambres n° 230 jusqu'aux chambres 226 le long du chemin des Petits Esserts et entre les points 202 et 261 le long du chemin de l'Epi d'or.

##### **2.1.1 Réponses aux oppositions**

Le projet comprend la reprise des eaux de ruissellement s'écoulant depuis la parcelle 257, en réponse à l'opposition n° 5 au plan de quartier.

En réponse à l'opposition n° 6 au plan de quartier, le système de drains des parcelles d'Es Chesaux sera remplacé par le réseau d'eaux claires du nouveau quartier et celui de la parcelle 257 (Au Biolley) sera connecté au nouveau réseau d'eaux claires, comme indiqué ci-dessus..

Le réseau d'eau potable doit être étendu le long des Petits Esserts et de l'Epi d'Or.

## 2.2 Travaux à la charge du promoteur

L'équipement intérieur du plan de quartier est pris en charge par le promoteur ainsi que deux conduites d'eau qui deviendront propriété de la Commune une fois les travaux réalisés.

Le bassin de rétention prévu au Sud-Ouest de la parcelle récoltera environ 2/3 des eaux de ruissellement du plan de quartier et sera dimensionné pour accueillir les eaux de ruissellement d'un éventuel quartier Au Biolley. Comme indiqué lors de l'adoption du plan de quartier, ce bassin sera financé à 59 % par le promoteur et à 41 % par la Commune en anticipation de la participation de l'éventuel quartier Au Biolley. La Commune en sera le maître d'ouvrage afin d'assurer la bien-facture. Les frais d'entretien seront à charge de la Commune.

Ce bassin sera destiné à diminuer et à ralentir la quantité d'eau pluviale raccordée dans le Talent, via les collecteurs communaux.

## 3. Coût

Le coût du projet comprend, outre les travaux eux-mêmes, les travaux préparatoires, les soumissions, les plans, les relevés, la direction des travaux, les plans des travaux exécutés, le contrôle des coûts.

<b>Total génie civil EU et EC</b>	<b>Fr. 400'000,00</b>
Génie civil : creuse, fournitures EU et EC, pose, construction de chambres et remise en état, curage et contrôle caméra et honoraires ingénieur.	
<b>Participation communale au bassin de rétention</b>	<b>Fr. 62'730,00</b>
(coût total Fr. 153'000.--, dont Fr. 90'270 à la charge des promoteurs)	
<b>Total EU et EC TTC (y.c.honoraires)</b>	<b>Fr. 462'730,00</b>
<b>Total conduite d'eau, fournitures et pose</b>	<b>Fr. 205'000,00</b>
Eau : creuse, fournitures, pose par les employés communaux et honoraires ingénieur.	
<b>Total conduite d'eau TTC (y.c. honoraires)</b>	<b>Fr. 205'000,00</b>
<b>Divers et arrondis</b>	<b>Fr. 2'270,00</b>
<b>Total de la demande de crédit</b>	<b>Fr. 670'000,00</b>

L'étude et la direction des travaux seront assurées par Jan et Courdesse SA, ingénieurs du génie rural EPFL/SIA et géomètres officiels à Echallens et à Cheseaux-sur-Lausanne

## 6. Financement

Ces travaux seront financés par les liquidités courantes. Les fonds de réserve pour les réseaux d'eau (9280.03) et d'épuration (9280.04), constitués par les taxes de raccordement perçues lors de toute construction, permettront d'amortir cette dépense.

Ainsi, cet investissement n'entraînera pas de charge d'intérêt, ni d'amortissement dans les comptes de fonctionnement des dicastères (46) Epuration et (81) Services industriels.

Rappelons que ces fonds de réserve seront également alimentés par les taxes de raccordement dues par le plan de quartier Es Chesaux pour un montant total estimé à Fr. 1'280'000.-- (rapport OFISA pour le PQ Es Chesaux).

## **7. Conclusions**

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers :

- vu le préavis municipal no 35/08, relatif à l'équipement du plan de quartier « Es Chesaux »,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier ce projet,
- ouï le rapport de la commission des finances,
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Le Conseil communal de Cugy (VD) décide :

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux décrits dans le préavis,
- d'octroyer à la Municipalité un crédit d'investissement de Fr. 670'000.- pour la réalisation de ces équipements,
- d'autoriser la Municipalité à financer cette dépense par la trésorerie courante,
- d'amortir les dépenses relatives au réseau d'eaux usées par un prélèvement du fonds de réserve No 9280.04 *Fonds de réserve Investissements Réseau d'égouts*,
- d'amortir les dépenses relatives au réseau d'eau potable par un prélèvement du fonds de réserve No 9280.03 *Fonds de réserve Réseau d'eau*,
- de demander à la Municipalité de tout mettre en œuvre afin de mener à bien ces travaux dans les meilleurs délais.

Adopté en séance de Municipalité le 14 juillet 2008

La Municipalité

Annexes : - plan

COMMUNE DE CUGY  
P.Q. "ES CHESAUX"  
PLAN D'EQUIPEMENT

*R. Courdesse*

Régis Courdesse  
Ingénieur géomètre officiel

PLAN ETABLI SUR LA BASE  
DES DONNEES CADASTRALES PAR  
JAN & COURDESSE SA  
INGENIEURS DU GENIE RURAL EPFL  
ET GEOMETRES OFFICIELS  
RUE DE PRAZ-PALLUD 7 - CP 191 - 1049 ECHALLENS  
TEL 021-886-22-44 Fax 021-886-22-47  
E-MAIL : echallens@jan-courdesse.ch  
ECHALLENS, LE 25.07.2006  
DT N° 003491 / 003491\_PLAN-EQUIPEMENT\_25-07-06\_FG.dwg

ECHELLE 1 : 2000

